



DOMINER SON HANDICAP

"MIEUX VIVRE CHEZ SOI SON RETOUR À LA VIE SOCIALE"

GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIF

LE PRÉSIDENT

À Poitiers, le 1^{er} août 2008

Rapport de la réunion du 1^{er} août au sujet de la facturation des séjours au CHU provoqués par la pénurie d'auxiliaire de vie.

Les participants : Mme Ch. ROMANYCK Directrice adjointe DDASS
Mme Mad. NOIRIEL Inspectrice DDASS
M. J. GAUDINAT Président de Dominer son handicap

Il est reconnu l'insuffisance d'auxiliaire de vie d'une manière générale. En plus cela ne permet pas de répondre à une quelconque demande urgente.

Il est reconnu l'inexistence de structure médico-sociale d'accueil potentiel immédiat.

Il est reconnu que la rupture d'assistance constitue, dans le cas d'un handicap sévère, une situation d'urgence qui peut être lourde de conséquence.

En conséquence de quoi, la gestion d'une situation d'urgence relève dans ce cas du CHU. Dans le cas de la nécessité d'un prochain recours au CHU, il faut prévenir la DDASS (Mme Linsolas) dans les meilleurs délais, et il ne sera fait objet d'aucune facturation personnellement adressée à la personne ainsi hospitalisée.

Un rapport de Mme Romanyck à Mme Linsolas devrait lui permettre de prendre les décisions pour pérenniser ce recours au CHU dans ces conditions.

Jérôme GAUDINAT